

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE ET SUD















ÉDITO

Jean-Christophe VALLET

Vice-président en charge du PCAET et des nouvelles Energies

La transition énergétique de climatique est l'affaire de tous.

Consciente des enjeux, de la nécessité d'agir, et du rôle de fédérateur qu'elle doit jouer, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) a décidé de se doter d'un 2è Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le PCAET est une stratégie et un programme d'actions à 6 ans (2022-2027) fédérant l'ensemble des acteurs du territoire (communes, entreprises, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, associations, citoyens...).

Il permet de se poser les questions essentielles :

- Comment intégrer le changement climatique dans nos modes de vie (habiter, se déplacer, consommer...)?
- Quelle anticipation des impacts du climat sur le développement économique et la santé ?
- Comment mobiliser tous les acteurs du territoire et les citoyens autour de cet objectif commun ?
- Comment systématiser la prise en compte de l'énergie dans les projets du territoire ?
- Quelle stratégie pour produire localement de l'énergie et renforcer ainsi notre indépendance?

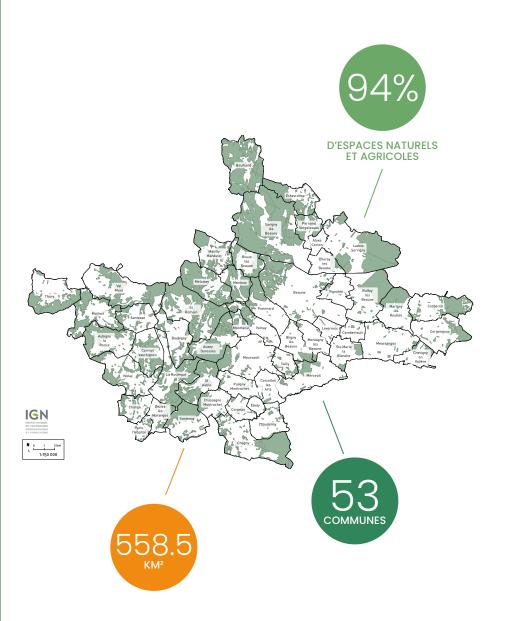
Notre ambition pour demain :

- Amplifier la dynamique initiée ces dernières années, en renforçant les actions,
- Montrer l'exemple en agissant dans l'ensemble des politiques publiques locales (habitat, environnement, mobilité, tourisme, urbanisme, gestion des eaux, agriculture...),
- Fédérer les acteurs locaux, accompagner, soutenir et valoriser les initiatives,
- Innover dans nos filières d'excellence comme la viticulture,
- Sensibiliser, convaincre, mobiliser les habitants qui doivent être des acteurs du changement,
- Proposer des moments de convivialité et de partage.

Notre programme d'actions vient d'obtenir le Label « Climat-Air-Énergie », qui récompense les collectivités particulièrement engagées pour la transition énergétique et climatique.

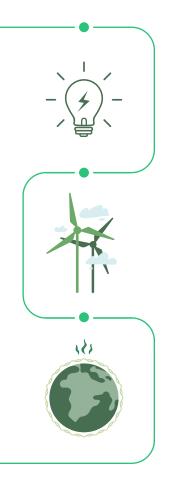
Nous comptons sur votre participation et votre soutien pour réussir, ensemble, à améliorer la qualité de vie sur notre territoire et agir en faveur de la transition énergétique et climatique.

1. LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE ET SUD



2. LES GRANDS OBJECTIFS NATIONAUX

Le PCAET doit décliner à l'échelle locale des objectifs fixés nationalement par la loi de Transition Energétique, en les adaptant aux caractéristiques du territoire.



GAZ À EFFET DE SERRE

~ 40 % des émissions de GES en 2030 ~ 75 % (les diviser par 4) en 2050

CONSOMMATION D'ÉNERGIE (par rapport à 2012)

- ~ 30 % de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles en 2030
- ~ 50 % de la consommation énergétique finale en 2050

PRODUCTION D'ÉNERGIES **RENOUVELABLES**

~ Couvrir 32 % des besoins en 2030

3. LES ATOUTS DE NOTRE TERRITOIRE POUR CONTRIBUER À SES OBJECTIFS

à la méthanisation: déchets

organiques (déchets verts,

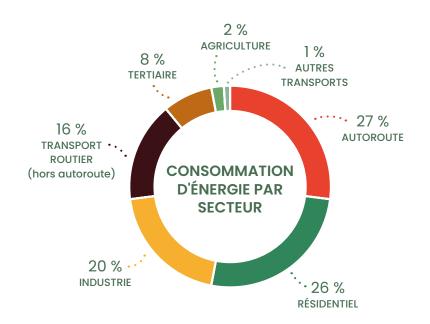
restauration collective, déchets agroalimentaires), agricoles (effluents d'élevage, pailles) et viticoles.

Un fort engagement dans l'amélioration de la qualité Une importante desserte ferroviaire (présence de gares à Beaune, énergétique des parcs de logements privés et Chagny et Meursault). communaux, notamment au travers d'aides aux travaux en partenariat, notamment, par le Pays Beaunois. Une ressource en bois largement disponible avec **ATOUTS DU** 15 984 ha de forêts, soit **TERRITOIRE** 29% du territoire. Des ressources favorables

De nombreux espaces naturels

reconnus et protégés.

4. LES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

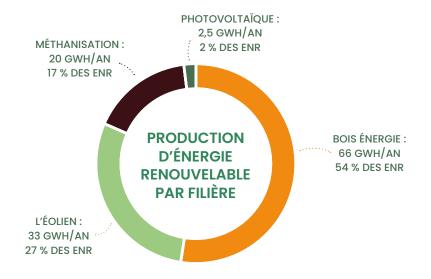


TOTAL 2016: 2 256 Gwh

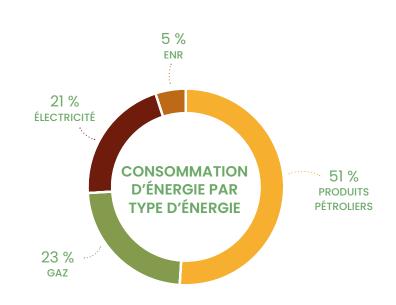
Un poids important des transports routiers : ils représentent 43 % des consommations d'énergie du territoire.



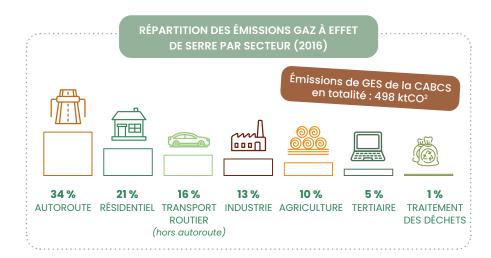
F



Le bois énergie est une ressource et un potentiel important sur notre territoire.



4. LES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE



Un **gaz à effet de serre** est un gaz qui a le pouvoir de retenir une partie de l'énergie émise par le sol après avoir été chauffé par le rayonnement solaire.

Sur le territoire, 3 principaux gaz à effet de serre sont émis :

- Le **dioxyde de carbone** (CO²), issu majoritairement de la consommation d'énergie (de fioul, de carburants, etc.),
- · Le **méthane** (CH⁴), émis par les animaux d'élevage, notamment les bovins lors de leur digestion,
- · Le **protoxyde d'azote** (N²O), émis lors de l'épandage d'engrais azotés ou de déjections animales sur les sols.

L'effet de serre généré par chaque gaz est différent. Afin de pouvoir proposer un bilan territorial incluant l'ensemble de ces gaz, chacun est ramené en équivalent CO²: 1 kg de méthane émis = 28 kg équivalent CO² car le méthane a un pouvoir de réchauffement climatique 28 fois supérieur à celui du CO² selon le GIEC (2014).

QUALITÉ DE L'AIR : LES PRINCIPALES ÉMISSIONS DE POLLUANTS PAR SECTEUR

COMPOSÉES ORGANIQUES VOLATILES NON MÉTHANIQUES (COVNM)















PARTICULE FINES

(PM₁₀)







AMMONIAC (NH₃)



OXYDES D'AZOTE (NO_x)

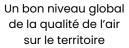












(peu de dépassement des valeurs limites réglementaires en termes de concentration)



Un territoire agricole avec des émissions d'ammoniac. Un trafic routier dense qui génère entre autres des émissions de NO_x et de particules fines.

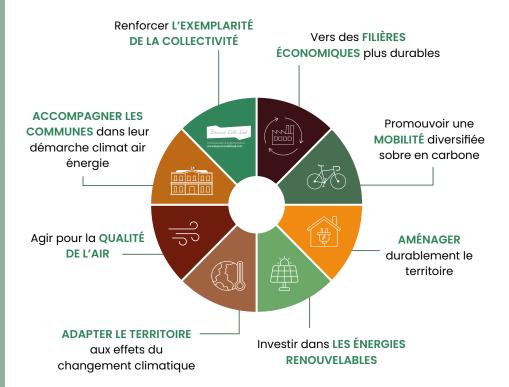
Un territoire-résidentiel avec émissions liées à l'utilisation du bois énergie



5. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PCAET 2022-2027

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 20 ACTIONS OPÉRATIONNELLES

3 ÉCHELLES D'INTERVENTION





ORIENTATION 1:

VERS DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES PLUS DURABLE

- accompagner et sensibiliser les entreprises, les artisans et les professionnels du tourisme sur les enjeux de maitrise de l'énergie, de réduction de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre.
- Contribuer au développement de l'alimentation durable sur le territoire, avec la mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial (PAT).
- B Favoriser les actions de **réemploi**, de **réutilisation** et de **réparation**.



ORIENTATION 3:

AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

- Monter des actions de sensibilisation ciblées sur des zones géographiques (exemple: les balades thermiques) et sur d'autres thématiques comme l'habitat collectif.
- Promouvoir les « opérations d'habitats exemplaires » qui conjuguent qualité de vie et respect de l'environnement (exemple : les écoquartiers).
- Réduire les consommations d'énergie du parc de logement public, social et privé.



ORIENTATION 2:

PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DIVERSIFIÉE SOBRE EN CARBONE

- Inciter les entreprises à la réalisation de Plans de Mobilité Interentreprises.
- Développer l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail ainsi que dans les usages de loisirs et touristiques.
- Promouvoir le **covoiturage** et le **transport à la demande** (TAD) sur le territoire.



ORIENTATION 4:

INVESTIR DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Encourager le développement de la filière biomasse, avec le développement de réseaux de chaleur et de chaufferies bois.
- Promouvoir le déploiement du **solaire** sur les bâtiments publics et privés.
- Développer les **autres énergies renouvelables** (géothermie, méthanisation...).



ORIENTATION 5:

ADAPTER LE TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Renforcer la sensibilisation aux **économies d'eau**.
- Restauration des **rivières** et **zones humides** du territoire (réservoirs de biodiversité).
- Adapter le territoire aux vagues de chaleur et canicules de plus en plus fréquentes.



ORIENTATION 7:

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEUR DÉMARCHE CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Réduire les consommations d'énergie des bâtiments publics.
- Identification et exploitation du potentiel en **énergies renouvelables.**
- Sensibilisation, information des élus et des services aux bonnes pratiques.



ORIENTATION 6 : AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

- Renforcer les actions de sensibilisation, d'information et de prévention sur cette thématique.
- Promouvoir le renouvellement des appareils de chauffage au bois ancien et sensibiliser aux bonnes pratiques.
- Renforcer la connaissance et les partenariats.



ORIENTATION 8 : PROMOUVOIR L'EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

- 11) Promouvoir l'**éco responsabilité** au sein de l'administration.
- Encourager la **performance environnementale** lors de projets
 neufs ou en rénovation.
- Impliquer les citoyens et acteurs du territoire : sensibilisation en milieu périscolaire et scolaire.

POUR ALLER PLUS LOIN

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR DAVANTAGE ET CONNAÎTRE LES ANIMATIONS ET ÉVÈNEMENTS

Rendez-vous sur le site internet de l'Agglomération :

Plan Climat Air Energie Territorial - Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

(beaunecoteetsud.com)

VOUS SOUHAITEZ NOUS ÉCRIRE

Maison de l'Intercommunalité

14 rue Philippe Trinquet

BP 40288 – 21208 Beaune Cedex

Tel: 03 80 24 58 54

Mail: planclimat-energie@beaunecoteetsud.com

